

2009/1709 - LYON 3E - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE CONSENTIE A TITRE ONEREUX PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE REINSERTION SOCIALE - FNARS" DANS LES LOCAUX SITUES 246, RUE DUGUESCLIN - EI N° 03049 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Ville de Lyon est propriétaire d'un immeuble situé 246, rue Duguesclin dans le 3^e arrondissement de Lyon, de section cadastrale AO 139, référencé sous le numéro d'Ensemble Immobilier 03 049, et relevant de son Domaine Public.

La Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale – FNARS Rhône-Alpes, représentée par son président en exercice, M. Patrick Bediat, a sollicité la Ville de Lyon afin d'occuper une partie de cet immeuble, à usage de bureaux.

Créée en 1985, la FNARS Rhône-Alpes fédère 92 associations qui représentent 120 établissements et structures et 192 activités d'accueil, d'hébergement et d'insertion réparties sur l'ensemble du territoire rhodanien. Elle est l'un des plus grands réseaux d'associations françaises spécialisées dans la lutte contre les exclusions ainsi que dans l'accueil, l'hébergement et l'insertion des personnes en difficulté. Elle a pour mission l'accueil et l'orientation parfois en urgence, à travers des services variés tels que l'hébergement, le logement individuel ou collectif, l'accompagnement social, l'insertion professionnelle.

La FNARS Rhône-Alpes s'inscrit aussi dans d'autres réseaux avec lesquels elle travaille et développe des actions en direction des associations et des publics en difficulté, en participant notamment aux projets initiés par le réseau Rue Hôpital, Médecins du Monde, Interface SDF, et en s'associant aux travaux élaborés par la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, la Direction Régionale de l'Équipement ou l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes.

De par son engagement à assurer dans la région l'accueil de toutes personnes en difficulté, la FNARS Rhône-Alpes assure une véritable mission d'intérêt général. C'est pourquoi, la Ville de Lyon souhaite soutenir cette association et lui autorise la mise à disposition de locaux, d'une superficie totale de 191 m² environ, situés 246 rue Duguesclin à Lyon 3^e.

Il vous est donc proposé d'accepter la mise à disposition à titre onéreux pour une durée de vingt six mois, jusqu'au 31 décembre 2010.

La valeur locative annuelle du bien ainsi mis à disposition est estimée à 19.100 €. L'Association s'acquittera ainsi d'une redevance fixée à 41.382,06 € pour toute la durée de l'occupation.

Toutefois, compte tenu de ses objectifs et de son œuvre sociale, il vous est proposé d'accepter une exonération partielle de la redevance pour un montant total de 20.691,03 €. Enfin, l'ensemble des charges et fluides relatifs aux locaux serait pris en charge par l'Association. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Immobilier – Bâtiments ;

DELIBERE

1- La mise à disposition des locaux situés 246 rue Duguesclin à Lyon 3^e, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Association « Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale - FNARS » est approuvée.

2- La redevance pour la totalité de la durée de l'occupation, soit 26 mois, est fixée à 41.382,06 €.

3- L'exonération partielle de redevance pour un montant de 20 691,03 € est approuvée compte tenu des objectifs de l'Association.

4- La recette sera inscrite sur le budget 2010 de la Ville de Lyon et réalisée à l'article 752, fonction 71, opération RECETDOM du programme GESPATRIM.

5- La convention d'occupation temporaire établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale – FNARS » est adoptée aux conditions précitées.

6- M. le Maire est autorisé à signer la convention d'occupation susvisée ainsi que tout document y afférent nécessaire à cette opération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY